

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 18 mars 2025

Le dix-huit mars 2025 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur DUBOIS Alain, Maire, affichée le 10 mars 2025 et transmise par voie électronique le 10 mars 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Madame AUCHOBERRY Lorraine, Monsieur BORDA Dominique, Monsieur CLAVERIE Dominique, Monsieur DUBOIS Alain, Monsieur DUHART Ramuntxo, Monsieur IDIART Jean Pierre, Mme JORAJURIA Céline, Monsieur OTHARAN Thierry, Madame OXARANGO Armelle, Mme PULL INDART Laurence, Madame RECONDO Myriam, Monsieur SAINT-ESTEBEN Bernard, Monsieur SIMON Michel, Monsieur UHALDE Bixente.

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

.....

Excusé(s) : Monsieur GOUTENEGRE Jean-Michel

Secrétaire de séance : CLAVERIE Dominique

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2025.
- Compte-rendu des délibérations prises après le 14 janvier 2025 pour la gestion de la commune.
- Vote des CFU du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.
- Délibération pour demandes d'amende de police dans le cadre des travaux d'enrochement sur Jeloseko bidea, Laubordetako bidea et Antxuxuriko bidea..
- Délibération d'autorisation de travaux pour l'église, suivant le rapport de la commission de sécurité du 23 février 2023.
- Délibération augmentation du tarif portage repas.
- Point sur les travaux du lotissement Urtsu et de l'église
- point sur les travaux des logements communaux de Mr IDIART et Mme SUHAS à Etxe-Handia.
- Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2025 à l'unanimité des membres présents.

2. Compte-rendu des délibérations rattachées à la séance du 14 janvier 2025 et nécessaires à la gestion de la commune :

Délibération 14-01-2025- : Changement opérateur téléphonique pour le CLSH

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison d'une forte hausse de l'abonnement téléphonique de la ligne mobile du centre de loisirs par l'opérateur Bouygues Télécom, une offre a

été faite par La Poste Mobile pour un montant de 9,99€ par mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat

Délibération 14-01-2025- : Attribution lots _lotissement_ Urtso

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu avec la commission urbanisme les candidats à l'acquisition d'un lot au lotissement URTSU.

Après s'être assuré que chaque candidat répondait aux critères déterminés pour l'acquisition d'un terrain tel que prévu dans la délibération 09-07-2024-6-1 du 9 juillet 2024 et par le règlement du lotissement, les lots ont été attribués de la manière suivant à :

- **Lot 1 : Madame ETCHELECU Marie et Monsieur ETCHART Nicolas**
 - o Superficie 650 m²
 - o Superficie constructible : 250 m²
 - o Prix au m² 100 € HT soit un prix global de 65 000 € HT
- **Lot 4 : Madame CAZALET Jeanne et Monsieur BODIN ETCHEGARAY Thomas**
 - o Superficie 655 m²
 - o Superficie constructible : 250 m²
 - o Prix au m² 100 € HT soit un prix global de 65 500 € HT
- **Lot 5 : Madame MELO Silvi et Monsieur MELO Toni**
 - o Superficie 732 m²
 - o Superficie constructible : 250 m²
 - o Prix au m² 100 € HT soit un prix global de 73 200 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec chaque acquéreur les actes et toutes les pièces afférentes à la vente de ces lots.

Délibération 14-01-2025- : Attribution du T2 appartement gauche immeuble mairie.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de logement de Monsieur BIDEgain Jérémie pour le T2 appartement gauche situé dans l'immeuble MAIRIE. Il propose de donner une suite favorable à sa demande.

Le montant du loyer est de 339,63 €, avec dépôt de garantie d'un mois égal à un mois de loyer soit 339,63 €.

Après avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la personne désignée ci-dessus comme locataire du T2, appartement gauche, situé dans l'immeuble MAIRIE.

- **FIXE** le montant du loyer comme cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant

3. Délibération 18-03-2025-08 : Vote du CFU CCAS

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS Alain, maire, approuve le CFU du budget du Domaine Funéraire à l'unanimité des membres présents :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	0 ,00	0,00
	Réalisé :		0,00
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu	0,00	0,00
	Réalisé :		0,00
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	16 877,00	16 877,00
	Réalisé :		16 687,47
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu	16 687,47	16 687,47
	Réalisé :		17 576,86
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	889,39
Résultat global :	889,39

4. Délibération 18-03-2025-09 : Vote du CFU CLSH

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS Alain, maire, approuve le CFU du budget du Domaine Funéraire à l'unanimité des membres présents :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	0 ,00	0,00
	Réalisé :		0,00
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu	0,00	0,00
	Réalisé :		0,00
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	30 459,00	30 459,00
------------	---------	-----------	-----------

	Réalisé :		29 670,65
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu	30 459,00	30 459,00
	Réalisé :		37 830,30
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :		0,00
Fonctionnement :		8 159,65
Résultat global :		8 159,65

5. Délibération 18-03-2025-10 : Vote du CFU du budget de la commune

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS Alain, maire, approuve le CFU du budget du Domaine Funéraire à l'unanimité des membres présents :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	767 305,00	767 305,00
	Réalisé :		365 064,41
	Reste à réaliser :		396 229,00
Recettes :	Prévu	767 305,00	767 305,00
	Réalisé :		214 036,46
	Reste à réaliser :		386 147,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	669 503,00	669 503,00
	Réalisé :		519 929,90
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu	669 503,00	669 503,00
	Réalisé :		701 728,84
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :		-151 027,95
Fonctionnement :		181 978,94
Résultat global :		30 770,99

6. Délibération 18-03-2025-11 : Vote du CFU budget Domaine funéraire

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS Alain, maire, approuve le CFU du budget du Domaine Funéraire à l'unanimité des membres présents :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	10 651,00	10 651,00
------------	---------	-----------	-----------

	Réalisé :		10 650,39
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	10 651,00	10 651,00
	Réalisé :		4 678,89
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	4 963,00	4 963,00
	Réalisé :		2 479,74
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	4 963,00	4 963,00
	Réalisé :		5 944,22
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 5 971,50
Fonctionnement	3 464,48
Résultat global :	- 2 507,02

7. Délibération 18-03-2025-12-12 : Vote du CFU LOTISSEMENT URTSU

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur DUBOIS Alain, maire, approuve le CFU du budget du lotissement URTSU à l'unanimité des membres présents :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	155 000,00	155 000,00
	Réalisé :		123 737,88
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu	155 000,00	155 000,00
	Réalisé :		155 000,00
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	164 518,00	164 518,00
	Réalisé :		126 037,85
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu	164 518,00	164 518,00
	Réalisé :		126 037,85
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	31 262,12
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	31 262,12

8. Délibération 18-03-2025-13 : Etablissement du dossier d'autorisation de travaux en vue de la commission de sécurité à l'église.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant les travaux de grosses réparations à l'église et que dans ce cadre il a établi le dossier de demande d'autorisation de travaux en vue de la commission de sécurité.

Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APROUVE** le dossier de demande d'autorisation concernant les travaux de grosses réparations de l'église.

- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation de travaux.

9. Délibération 18-03-2025-14 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section investissement

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 138 222,75 € € euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- **PROGRAMME 147 : MATERIEL, MOBILIER, EQUIPEMENT INFORMATIQUE**
 - o Article 21838 – poste informatique : 1 600 €
 - o Article 21848 – armoire : 1 500 €

- **PROGRAMME 231 : PONTS**
 - o Article 2031 – Etudes – 17 000 € TTC

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

10. Délibération 18-03-2025-15 : Attribution des lots du lotissement URTSU.

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu avec la commission urbanisme les candidats à l'acquisition d'un lot au lotissement URTSU.

Après s'être assuré que chaque candidat répondait aux critères déterminés pour l'acquisition d'un terrain tel que prévu dans la délibération 09-07-2024-6-1 du 9 juillet 2024 et par le règlement du lotissement, les lots ont été attribués de la manière suivant à :

- **Lot 1 : Madame ETCHELECU Marie et Monsieur ETCHART Nicolas**
 - o Superficie 650 m²
 - o Superficie constructible : 250 m²
 - o Prix au m² 100 € HT soit un prix global de 65 000 € HT
- **Lot 4 : Madame MELO Silvi et Monsieur MELO Toni**
 - o Superficie 655 m²
 - o Superficie constructible : 250 m²
 - o Prix au m² 100 € HT soit un prix global de 65 500 € HT
- **Lot 5 : Madame CAZALET Jeanne et Monsieur BODIN ETCHEGARAY Thomas**
 - o Superficie 732 m²
 - o Superficie constructible : 250 m²
 - o Prix au m² 100 € HT soit un prix global de 73 200 € HT

Cette délibération annule et remplace celle en date du 14 janvier 2025 référencée 14-01-2025-06.

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec chaque acquéreur les actes et toutes les pièces afférentes à la vente de ces lots.

11. Délibération 18-03-2025-16 : Demande dotation amende de police pour les travaux d'enrochement chemin d'ANTXUXURIKO BIDEA.

Monsieur BORDA Dominique étant intéressé personnellement quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux intempéries du 16 et 17 octobre 2024 une partie du talus du chemin d'ANTXUXURIKO BIDEA s'est effondré provoquant une instabilité de la bergerie se situant au-dessus de ce talus compromettant la sécurité des

usagers de la voie, par conséquent des travaux d'enrochement d'une longueur d'environ 30 m de longueur sur 4,5 m de hauteur doivent être réalisés pour consolider ce talus.

L'opération décrite ci-dessus étant éligible à la dotation des amendes de police dans le cadre des intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers pour une somme dont le plafond du montant des travaux HT est de 30 000 €, Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental.

Dominique BORDA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour obtenir la dotation des amendes de police attribuée par l'Etat au Conseil Départemental pour la remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route.

12. Délibération 18-03-2025-17 : Demande dotation amende de police pour les travaux d'enrochement chemin LAUBORDETAKO BIDEA

Monsieur BORDA Dominique étant intéressé personnellement quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux intempéries du 16 et 17 octobre 2024 une partie du talus du chemin de LAUBORDETAKO BIDEA

L'opération décrite ci-dessus étant éligible à la dotation des amendes de police dans le cadre des intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers pour une somme dont le plafond du montant des travaux HT est de 30 000 €, Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental.

Dominique BORDA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour obtenir la dotation des amendes de police attribuée par l'Etat au Conseil Départemental pour la remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route.

13. Délibération 18-03-2025-18 : Demande dotation amende de police pour les travaux d'enrochement chemin JELOSEKO BIDEA

Monsieur BORDA Dominique étant intéressé personnellement quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux intempéries du 16 et 17 octobre 2024 une partie du talus du chemin JELOSEKO BIDEA a cédé, obstruant la voie menant à des habitations et entraînant la rupture d'une canalisation d'eau potable, par conséquent des travaux d'enrochement d'une longueur d'environ 25 m doivent être réalisés pour consolider ce talus.

L'opération décrite ci-dessus étant éligible à la dotation des amendes de police dans le cadre des intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers pour une somme dont le plafond du montant des travaux HT est de 30 000 €, Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental.

Dominique BORDA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour obtenir la dotation des amendes de police attribuée par l'Etat au Conseil Départemental pour la remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route.

14. Présentation des demandes de subvention par les associations pour l'année 2025.

Point non traité.

15. Point sur les travaux du lotissement URTSU et de l'église.

Les travaux suivent leur cours.

Le nombre de personnes autorisé à entrer dans l'église étant limité à 400, la troisième galerie sera fermée même après les travaux actuels.

1. Point sur les travaux des logements de Mr IDIART et Mme SUHAS à ETXE HANDIA.

Les travaux avancent bien, Mr IDIART a pu rejoindre son logement.

16. QUESTIONS DIVERSES

- Le centre de loisirs LEMALU n'ayant pas de directrice, les subventions ne sont plus accordées et donc le coût est supérieur. Avoir si cela doit être répercuté sur la facture aux parents.

- L'assemblée décide d'accorder la location de l'appartement de Etxe Handia en cours de rénovation à Mr HIRIART qui en a fait la demande.

- La facturation des repas livrés à domicile va passer de 8 € à 8,50 € suite à l'augmentation du coût de ces repas.

- Lecture est faite d'un courrier de Mr FAGOUET demandant la mise à disposition de parcelles appartenant à la commune, autour de chez lui. Pas de décision prise pour l'instant, affaire à suivre.

- Information sur les participations financières de TE64 qui baissent, en particulier pour les extensions de réseau.

- Dans le cadre de ces études d'architecte d'intérieur, Arantxa BORDA va faire passer un questionnaire destiné aux habitants de Macaye. La mairie va lui communiquer les coordonnées des associations et publier cette information sur la WhatsApp de la mairie.

- Lecture est faite du rapport de la commissaire enquêtrice pour l'aliénation de chemins ruraux près des maisons Zainartia et Aziotzia.

- Prochaine réunion de Conseil Municipal le 8 avril.

- Liste des personnes présentes autre que les membres du Conseil Municipal : néant.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--